

## Les Cahiers de droit

### Liste des livres reçus



---

Volume 9, numéro 1, 1967–1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004351ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004351ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(1967). Liste des livres reçus. *Les Cahiers de droit*, 9(1), 108–108.

<https://doi.org/10.7202/1004351ar>

---

Tous droits réservés © Université Laval, 1967

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

cul des probabilités, bien qu'ils constituent pour l'assureur des procédés de gestion éprouvés, n'affectent pas les rapports de droit entre assureur et assuré dans chaque contrat d'assurance.

Après avoir exclu ces deux éléments comme conditions essentielles du contrat d'assurance, l'auteur s'attarde à réexaminer la nature juridique de l'assurance-crédit. En fait, il s'attarde surtout à démontrer ce qu'elle n'est pas. « Les frontières de l'assurance-crédit étant mal délimitées dans la pratique ». C'est ainsi qu'il distingue l'assurance-crédit de « l'opération de banque » et du cautionnement bancaire pour admettre

finalement que cette forme d'assurance se rapproche davantage du du croire de banque.

Que penser de cet ouvrage ? Il faut admettre un point, c'est que l'argumentation de Fontaine repose sur des fondements historiques et doctrinaux, ce qui lui confère les attributs d'une analyse rigoureuse. Mais il faut ajouter que les théories italiennes auxquelles l'auteur s'abreuve pour renforcer sa position présentent peu d'intérêt pour des étudiants en droit appelés à agir dans le contexte nord-américain.

JACQUES DESAULNIERS,  
Droit III

\*

\*

\*

### Liste des livres reçus

AMOS and WALTON's, *Introduction to French Law*. Oxford University Press.

Ernest BARKER, *Reflexions of Government*. Oxford University Press.

Leo BARNETT, Lou Ellen DAVIS, *Careers In Computer Programming*. Oxford University Press.

N. BAR-YAACOV, *The Israel-Syrian Armistice*. Oxford University Press.

A. H. BIRCH, *Federalism Finance and Social Legislation*. Oxford University Press.

CORREY and ALRAHAM, *Elements of Democratic Government*. Oxford University Press.

Bernard CRICK, *Essays on Reform*. Oxford University Press.

H. G. HANBURY, *English Courts of Law*. Oxford University Press.

JENNINGS, *Constitutional Laws of the Commonwealth*. Oxford University Press.

W. J. JONES, *The Elizabethan Court of Chancery*. Oxford University Press.

D. L. KEIR and J. H. LAWSON, *Cases on Constitutional Law*. Oxford University Press.

Karl LOEWENSTEIN, *British Cabinet Government*. Oxford University Press.

Geoffrey MARSHALL, *Parliamentary Sovereignty and the Commonwealth*. Oxford University Press.

Maurice MEGRAH, *Paget's Law of Banking*. Buttersworth & Co. Can. Ltd.

Frank MILTON, *The English Magistracy*. Oxford University Press.

Alexander PASSERIN D'ENTREVES, *The Nation of the State*. Oxford University Press.

D. A. SCHMEISER, *Civil Liberties in Canada*. Oxford University Press.

Alan WATSON, *The Law of Persons in the Later Roman Republic*. Oxford University Press.

K. C. WHEARE, *Federal Government*. Oxford University Press.

\*

\*

\*